



FORMULAIRE DES ÉVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

version du 20 septembre 2011

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET

Désignation du projet ou activité : Renouvellement de l'autorisation environnementale de la pisciculture BEUQUE

Commune(s) : Marigna sur Valouse

Département(s) : Jura

Région(s) : Bourgogne Franche Comté

Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur :

EARL BEUQUE La Truite de la Petite Montagne

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

- adresse postale / adresse du siège social : Le Moulin Route d'Ugna,
39240 Marigna sur Valouse
- téléphone : 03 84 35 72 30
- courriel : earlbeauque@orange.fr

Date : 31/07/2015

EARL BEUQUE
Cachet et signature :
LA TRUITE DE LA PETITE MONTAGNE
3 route d'Ugna - LE MOULIN
39240 MARIGNA-SUR-VALOUSE
03 84 35 72 30
earlbeauque@orange.fr
SIRET 402 966 048 00017 APE 0977

Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » téléchargeable sur le site de la DREAL Franche-Comté :
<http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r38.html>

ÉTAPES D'UNE ÉVALUATION D'INCIDENCES

ETAPE 1

EVALUATION PRÉLIMINAIRE

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.

Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée.

A l'intérieur d'un site un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée.

Description simplifiée de mon projet

Dans le cadre du renouvellement de son autorisation d'exploiter la pisciculture de Marigna, M. BEUQUE envisage différents travaux : débroussaillage de 15m de ripisylve pour l'aménagement d'une passe à au droit de l'ouvrage de dérivation et d'un pompage dans le Valouson au droit des bassins. Ce projet est assorti de la construction de deux nouveaux bassins et la création d'une ombrière en panneaux photovoltaïques.

Pour m'aider la description peut comprendre les données suivantes :

- ☒ implantation du projet : [Pisciculture BEUQUE en dérivation du Valouson à Marigna sur Valouse](#)
- ☒ travaux nécessaires au projet : [Défrichement de 15m de ripisylve et construction d'ouvrages](#)
- ☒ accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public (manifestations notamment) : [Des zones de travaux seront créées dans l'enceinte de la pisciculture.](#)
- ☒ zones influencées par le projet : [Les travaux auront un impact sur la ripisylve du Valouse et sur une zone de frise non exploitée à ce jour.](#)

Localisation de mon projet et de ce que j'ai décrit ci-dessus

Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25 000e minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible et détaillée du projet (au 1/5 000e par exemple). Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000, je fournis un plan de situation détaillé.

[Une carte IGN présente la localisation du projet en annexe 2 du dossier ICPE.](#)

Site(s) Natura 2000 concerné(s) par mon projet. Mon projet est situé :

- ☒ dans le(s) site(s) : [La Petite Montagne du Jura](#)
- ☐ tout ou partie dans le(s) site(s) :
- ☐ hors du (des) site(s) :
- ☒ nom(s) et numéro(s) officiel(s) du (des) site(s) concerné(s): FR4301334 / [FR4312013](#)

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen
J'explique pourquoi :

...

Mon projet peut porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

J'explique pourquoi :

Prairie mésophile de fauche à colchique d'automne (N2000 : 6510-4)

... Marais (Corine : 53.21)

☒ habitats naturels concernés : Prairies humides / Mégaphorbiaies (Corine : 37.21)

☒ espèces animales et végétales concernées :
Ripisylve

Martin pêcheur d'Europe *Alcedo atthis* Code Natura 2000 : A 229

Chabot ** *Cottus gobio* Code Natura 2000 : 1163

Blageon ** *Telestes souffia* Code Natura 2000 : 6147

Ecrevisse à pattes blanches ** *Austropotamobius pallipes* Code Natura 2000 : 1092

Bergeronnette des ruisseaux ** *Accipiter gentilis*

Il est recommandé de prendre contact avec les animateurs Natura 2000 pour obtenir des informations sur les enjeux et la connaissance du site (adresses sur le site internet de la DREAL Franche-Comté : <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-en-franche-comte-r32.html>) et/ou à la DDT/DREAL pour le cadre administratif et légal.

Autres explications : par exemple : contacts pris, mesures prises en faveur de la biodiversité, Le projet a fait l'objet d'un porter à connaissance joint au dossier ICPE. Le service compétent de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Jura Sud a fait des recommandations au niveau des travaux. Celles-ci sont reprises dans l'étude d'impact du dossier ICPE.

> En conclusion :

mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?

☐ **NON** : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

☒ **OUI** : passer à l'étape 2.

ETAPE 2

COMPLÉMENTS AU DOSSIER

Mon projet est susceptible d'avoir des incidences sur les habitats naturels et les espèces.

J'identifie ces effets et je les caractérise : effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, cumulés (attention à cet aspect ..., une partie du cumul n'est pas du ressort du porteur de projet ... ex sur un bassin versant hydrographique...).

Je reporte sur une carte mon projet et les habitats et espèces d'intérêt européen des sites Natura 2000 concernés

- | | |
|---|--|
| ☒ carte des habitats naturels (si elles sont disponibles) | Annexes ICPE :
16ter,
17,
28. |
| ☒ carte des espèces animales (si elles sont disponibles) | |
| ☒ carte des espèces végétales (si elles sont disponibles) | |
| ☒ carte du projet (voir étape 1) | Annexe 2 du dossier ICPE |

Effets du projet :

- | | |
|---|---|
| ☒ directs – nature à préciser : ... | Défrichement de ripisylve, |
| ☐ indirects – nature à préciser : ... | création d'ouvrage en bord de rivière, |
| ☒ temporaires – nature à préciser : ... | création de zones temporaires de travaux, |
| ☒ permanents – nature à préciser : ... | création de deux bassins sur une zone inexploitée de la pisciculture, |
| ☐ cumulés – nature à préciser : ... | renforcement du débit réservé, |
| | suppression de la dérivation en période d'étiage, |
| | rétablissement de la continuité écologique. |

> **En conclusion :**

mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives dommageables sur l'état de conservation d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 ? (cf art R414-23 ...)

☐ **NON** : mon projet n'a pas d'incidences significatives dommageables. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

☒ **OUI** : passer à l'étape 3.

ETAPE 3

ALTERNATIVES AU PROJET

Quelles sont les possibilités de faire autrement ?

Des alternatives à mon projet :

- ☒ existent
☐ n'existent pas

S'il y a des alternatives à mon projet je les décris :

- *alternative 1 : Plusieurs hypothèses ont été étudiées pour le rétablissement de la continuité écologique. Le projet retenu a été validé par l'OFB.
*alternative 2 : Le maintien de la dérivation en période d'étiage aurait fortement compliqué la gestion des débits de la pisciculture et aurait privé la rivière d'une partie de son écoulement.
*alternative 3 : ...
* ...

J'évalue les incidences des alternatives proposées, les étudie et compare leurs effets avec ceux du projet initial. Pour cela, je reprends les étapes précédentes 1 et 2.

Finalement, je dois conclure si il existe des effets significatifs certains ou probables dommageables à ces alternatives.

Pas d'alternative à mon projet :
j'explique les raisons
...

> En conclusion :

l'alternative retenue à mon projet est-elle susceptible d'avoir des incidences significatives dommageables sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

☐ **NON** : mon projet n'a pas d'incidences significatives dommageables. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

☒ **OUI** : passer à l'étape 4.

ETAPE 4

MESURES DE SUPPRESSION ET DE RÉDUCTION DES INCIDENCES

Attention : à partir de l'étape 4, les interventions d'experts ou de bureaux d'études spécialisés peuvent s'avérer utiles. Le formulaire est alors un fil directeur, mais une étude spécifique peut être nécessaire. Un contact préalable avec le service instructeur est également recommandé.

Si mon projet ou ses alternatives comportent des effets significatifs certains ou probables dommageables :

- j'expose toutes les mesures prises pour éviter (déplacer le projet, réduire son envergure,...) ou réduire ces effets à un niveau non significatif. Ces mesures m'engagent (voir liste ci-après).

- si je conclus à l'absence d'incidences, sous réserve de l'accord de l'Autorité, l'évaluation de mon projet est terminée, mon projet accepté à ce titre en faisant explicitement référence aux mesures et aux engagements que je prends. Sinon l'Autorité compétente doit s'opposer à sa réalisation.

Mesures de suppression que je m'engage à mettre en oeuvre :

- ☒ des effets directs : ... Rétablissement de la continuité écologique
- ☒ des effets indirects : ... Travaux hors d'eau et hors période de frai
- ☒ des effets temporaires : ... Création de batardeaux en rivière et filtre MES
- ☒ des effets permanents : ... Mesures de protection du milieu lors des travaux (protection du sol des zones de chantier)
- ☐ des effets cumulés : ... Prévention des EEE (engazonnement des zones de chantier)

Mesures de réduction que je m'engage à mettre en oeuvre :

- ☒ des effets directs : ... Limitation de la durée des chantiers
- ☒ des effets indirects : ... Augmentation du débit réservé
- ☒ des effets temporaires : ... Suppression de la dérivation en période d'étiage
- ☒ des effets permanents : ... Inventaire avant les travaux (pêche électrique et zone de nidification)
- ☐ des effets cumulés : ...

> En conclusion :

mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences résiduelles significatives sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

☒ **NON** : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins l'évaluation d'incidences Natura 2000 au dossier et l'envoie au service instructeur.

☐ **OUI** : passer à l'étape 5 :

=> Incidences uniquement sur des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt communautaire européen : passer au **5a**

ou

=> Incidences sur au moins une espèce et/ou un habitat naturel d'intérêt prioritaire européen : passer au **5b**

ETAPE 5A

PROJETS D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR AYANT DES INCIDENCES SUR DES SITES ABRITANT DES HABITATS NATURELS ET ESPÈCES COMMUNAUTAIRES

S'il résulte toujours des effets dommageables, et si le projet est présenté comme d'intérêt public majeur et si des solutions alternatives ont déjà été envisagées :

- mon projet doit justifier un intérêt public majeur,

- je dois décrire des mesures **compensant** les incidences négatives avec l'estimation des dépenses correspondantes et les modalités à ma charge en s'assurant qu'elles le soient sur le long terme. La Commission européenne est informée de ces mesures. Sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée, mon projet est accepté à ce titre.

Intérêt public majeur :

☐ oui : je justifie l'intérêt public majeur : ...

☒ non

Mesures compensatoires à mon projet (description, estimation des dépenses, modalité de prise en charge, calendrier de mise en œuvre,...) :

Je les décris précisément

...

> En conclusion :

*mon projet est-il d'intérêt public majeur et prévoit-il des mesures compensatoires **efficaces et proportionnées** au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation en faveur des espèces et/ou des habitats d'intérêts communautaires ayant justifiés la désignation d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ?*

☐ **NON** : mon projet ne peut pas être réalisé.

☐ **OUI** : mon projet peut être réalisé en prenant des mesures compensant les incidences négatives et en informant la Commission européenne. Je joins l'évaluation des incidences Natura 2000 au dossier et l'envoie au service instructeur.

ETAPE 5B

PROJETS D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR AYANT DES INCIDENCES SUR DES SITES ABRITANT DES HABITATS NATURELS ET ESPÈCES PRIORITAIRES

☐ Oui, mon projet comporte un Intérêt public majeur pour les raisons suivantes : _____

- ☐ santé
- ☐ sécurité publique
- ☐ avantages importants procurés à l'environnement

L'accord à mon projet peut être donné par l'Autorité compétente. L'évaluation est terminée, le projet accepté à ce titre. En cas d'accord, je dois décrire les mesures compensant les incidences négatives avec l'estimation des dépenses correspondantes et les modalités que je prend en charge en s'assurant qu'elles le soient sur le long terme. La Commission européenne est informée de ces mesures,

☒ Non, mon projet ne comporte pas un Intérêt public majeur pour les raisons de santé, de sécurité publique ou d'avantages importants procurés à l'environnement :

l'accord à mon projet ne peut pas être donnée par l'Autorité avant d'avoir saisi la Commission européenne et reçu son avis préalable sur le projet (*dossier type téléchargeable sur le site de la Commission européenne*). Finalement, en cas d'accord, je dois décrire des mesures compensant les incidences négatives avec l'estimation des dépenses correspondantes et les modalités que je prend en charge en s'assurant qu'elles le soient sur le long terme. La Commission européenne est informée de ces mesures.

> En conclusion :

mon projet est-il d'intérêt public majeur?

☐ **NON** : mon projet ne peut pas être réalisé.

☐ **OUI** : l'intérêt public majeur de mon projet l'est au titre de la santé, de la sécurité ou de l'environnement et il prévoit des mesures compensatoires **efficaces et proportionnées** au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation en faveur des espèces et/ou des habitats d'intérêts communautaires ayant justifiés la désignation d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

☐ **NON** : mon projet peut être réalisé en prenant des mesures compensant les incidences négatives et en soumettant préalablement l'activité à l'**avis** de la Commission européenne.

☐ **OUI** : mon projet peut être réalisé en prenant des mesures compensant les incidences négatives et en **informant** la Commission européenne.

Dans les deux cas, je joins l'évaluation des incidences Natura 2000 au dossier et l'envoi au service instructeur.